CAFSTOP

PIEGE DETECTEUR DE CAFARDS

PROPRIETES :

CAFSTOP est un procédé entièrement naturel et sans odeur qui permet d'attirer et de détecter les cafards, blattes, cancrelats et autres insectes rampants.
Sans produit chimique, CAFSTOP peut être utilisé dans tous les endroits où la mise en place de traitement chimique est contraignante (cuisines, écoles, collèges, crèches,...) et permet de mettre en place des méthodes de traitement curative uniquement quand cela est nécessaire. Il joue un rôle préventif en assurant l'établissement de traitements précoces avant invasion. .
CAFSTOP retient les insectes et les oeufs, pouvant être émis lors de la prise de l'insecte, sur le piège.
Facile d'emploi, CAFSTOP ne nécessite aucune manipulation et peut être jeté directement.

COMPOSITION :

Pièges à glu, attractifs alimentaires

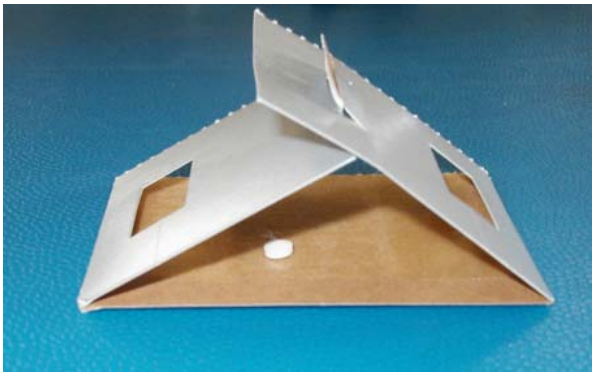

Préparation non soumise à l'étiquetage selon la directive européenne N° 1999/45 du 31 Mai 1999 et ses adaptations.

UTILISATIONS :

CAFSTOP détecte précocement les blattes, cafards, cancrelats et autres insectes rampants et de lutter efficacement contre les invasions en permettant des traitements ciblés et ponctuels. Il est utilisé dans les hôtels, les cuisines, les crèches, les collèges, cliniques, hôpitaux, cliniques vétérinaires, ...

MODE D'EMPLOI :

Ouvrir le piège et enlever la protection de la glu puis placer la pastille d'appât alimentaire au centre du piège. Répartir les pièges dans les différents lieux de passage des insectes (lieux obscurs comme les placards, dessous de lits, d'armoires). Changer les plaquettes quand elles sont pleines. Durée d'efficacité d'environ 1 mois après mise en place. Ne pas placer CAFSTOP dans des endroits humides.

PRECAUTIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE :

Conserver en emballage d'origine, hors de la portée des enfants. Eviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux laver immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Fiche de sécurité sur simple demande selon le décret 87200 du 27 Mars 1987 mis en vigueur au 1er Avril 1988.

Les renseignements figurant sur cette notice sont donnés de bonne foi. Nous attirons cependant l'attention des utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu. Vérifier auprès de nos service que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.